

couleurs, sauf dans certains cas exceptionnels précis, par exemple les documents de publicité, les publications touristiques ou commerciales qui doivent être présentés, bien entendu, d'une façon attrayante. Par conséquent, ces publications ne sont pas assujéties aux règlements généraux régissant les illustrations, les impressions en couleurs et le reste. Une fois la publication ou le document imprimé, un comité interministériel présidé par le bibliothécaire national, M. Lamb, l'examine. M. Lamb dirige un comité qui examine toutes les publications de l'État afin de savoir dans quelles mesures elles se conforment aux règlements. Si le comité en question constate qu'elles ne se conforment pas aux règlements, il doit en faire rapport au Conseil du Trésor, afin qu'on prenne des dispositions pour rectifier la situation. Les publications font donc l'objet d'un examen après leur impression.

Nous en arrivons ensuite, monsieur le président, à l'étape de la distribution. Il existe une série de règlements détaillés qui régissent la méthode de distribution. Nous dressons une liste de distribution gratuite et l'Imprimeur de la reine ne peut fournir gratuitement des publications qu'à ceux qui figurent sur cette liste. En outre, d'une façon générale, les documents peuvent être distribués sur demande, d'après une liste quotidienne qu'on envoie à diverses personnes; ceux que la chose intéresse peuvent demander un ou plusieurs documents. Les listes d'expédition des ministères font aussi l'objet d'une révision, en conformité de ces règlements, une fois tous les deux ans. Comme partie de la méthode de procéder relative à cette révision des listes d'expédition on envoie des requêtes selon une formule prescrite; si l'intéressé ne répond pas on raye son nom de la liste d'expédition. Nous tentons de nous assurer auprès des ministères qu'ils observent ces règlements et qu'ils revisitent leurs listes d'expédition une fois tous les deux ans. Cependant, cette vérification exige beaucoup de travail et nous n'avons pas le personnel nécessaire pour envoyer des fonctionnaires faire une vérification dans chaque ministère chaque jour, chaque semaine ou même chaque mois. De temps à autre, en effectuant une vérification dans les ministères nous constatons qu'une partie d'une liste d'expédition n'a pas été révisée. Dans ces cas, nous prenons des dispositions pour rectifier la situation. A l'occasion, nous constatons des choses qui ne devraient pas exister; nous nous efforçons alors de remédier à la situation immédiatement.

Monsieur le président, c'est à peu près là en résumé le régime en vigueur en ce qui concerne la distribution des documents. Une bonne partie de ce programme a été mise en œuvre en ces dernières années, surtout à la suite de l'étude que le comité sénatorial a faite de la question en 1952. Nous avons voulu nous assurer qu'on tiendrait compte des remarques du Comité; comme résultat, nous avons maintenant une série complète de règlements régissant toute cette activité.

Le PRÉSIDENT: Si quelques honorables sénateurs désirent poser des questions à M. Deutsch, ils peuvent le faire maintenant. Après les questions, M. Deutsch tentera de répondre à une question qui lui a été adressée par l'entremise du sous-comité directeur, au sujet de l'augmentation du nombre d'employés civils par suite de l'adoption de la semaine de cinq jours.

Le sénateur REID: Avant que le Comité formule des propositions à cet égard, votre comité a-t-il examiné les publications imprimées? En d'autres termes, a-t-on révisé toutes les publications imprimées avant 1952?

M. DEUTSCH: Oui. Il y a deux ou trois ans, je pense, nous avons un comité ad hoc qui a examiné toutes les publications de tous les ministères et s'est assuré, avant d'édicter de nouveaux règlements à l'égard des publications futures, qu'on se conformait à ces règlements. Cette enquête a certes contribué à assurer une plus grande uniformité dans les méthodes de préparation des documents ainsi qu'en ce qui concerne les barèmes régissant la publication des documents. Autrefois, il y avait une grande différence entre certaines